



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 février 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 64

Votants : 72 (dont 8 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL (à partir de la question n°4 A/), Vice-Présidents.

N°7

OBJET :

**FOURRIERE
COMMUNAUTAIRE
POUR VEHICULES**

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P SEMET (de la question n°1 à la n°14 et à partir de la n°19) - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – G. MAQUIN – C. MALHURET – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN (de la question n° à la n°1 à la n°4 C/) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE (de la question n°1 à la n°9 D/ et à partir de la n°12) – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

**ACTUALISATION DES
TARIFS**

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

- 6 MARS 2019

Publiée ou notifiée le :

- 6 MARS 2019

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P BLANC à C. CATARD - A. DAUPHIN à A. CORNE - J. BLETTERY à Mme COULANGE - M. GUYOT à Mme E. CUISSET, MC. STEYER à G. MAQUIN - C. GRELET à JJ. MARMOL - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°4 D/) - C. POMMERAY à F. SKVOR Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme et MM. M. MORGAND par M. S. DELABRE (de la question n°1 à la n°8 et à partir de la n°9 C/) - F. BOFFETY par J. THOMARAT, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mme et MM. I. DELUNEL – F. SZYPULA, Vice-Présidents.

M. B. BAYLAUCQ - M. CHARASSE - JM. BOUREL, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 15 A du 13 décembre 2018 de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté autorisant le Bureau Communautaire à augmenter les tarifs des divers services communautaires dans la limite de 1%,

Vu la délibération du 8 décembre 2016 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier autorisant la signature du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière communautaire pour véhicules,

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles et revalorisant les frais d'enlèvement et de garde journalière des voitures particulières sur le territoire national,

Vu la demande de l'entreprise CHAUVIN du 3 janvier 2019, de pouvoir bénéficier de cette revalorisation qui porterait le tarif des frais d'enlèvement des voitures particulières à 119,20 € TTC (contre 117,50 € TTC aujourd'hui) et celui des frais de garde journalière à 6,31 € TTC (au lieu de 6,23 € TTC aujourd'hui),

Vu l'article 8 du contrat de délégation de service public signé le 20 septembre 2016 pour l'exploitation de la fourrière communautaire pour véhicules, qui précise que les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire et que le délégant dispose à tout moment du droit d'imposer de nouveaux tarifs,

Considérant l'intérêt d'actualiser les tarifs de la fourrière communautaire pour véhicules sur ces nouvelles bases afin de maintenir l'équilibre économique du contrat de délégation de service public,

Considérant que l'augmentation envisagée dépasse la limite de 1% et relève donc de la compétence du Conseil Communautaire mais reste inférieure à 1,5 %,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'adopter la tarification suivante concernant les frais de fourrière pour automobiles à compter du 1^{er} mars 2019 :

	Immobilisation matérielle en euros TTC	Opérations préalables en euros TTC	Enlèvement en euros TTC	Garde journalière en euros TTC	Expertise en euros TTC
Véhicules poids lourds (PTAC > 19 tonnes)	7,60	22,90	274,40	9,20	91,50
Véhicules poids lourds (PTAC > 7,5 tonnes)	7,60	22,90	213,40	9,20	91,50
Véhicules poids lourds (PTAC > 3,5 tonnes)	7,60	22,90	122,00	9,20	91,50
Voitures particulières	7,60	15,20	119,20	6,31	61,00
Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60	45,70	3,00	30,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 février 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER

Objet de l'acte : 2019 - FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR VEHICULES -
ACTUALISATION DES TARIFS

.....
Date de décision: 28/02/2019

Date de réception de l'accusé 06/03/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28FEV2019_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190228-28FEV2019_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20190228-28FEV2019_7-DE-1-1_1.pdf)